

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CERENIS THERAPEUTICS HOLDING

Société anonyme au capital de 889 443,90 €
Siège social : 265, rue de la Découverte, 31670 Labège.
481 637 718 R.C.S. Toulouse.

Avis de convocation.

Les actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte **le 28 septembre 2015 à 17 heures** à l'hôtel Bedford, 17 rue de l'Arcade - 75008 Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

À caractère ordinaire:

1. Ratification de la nomination provisoire de Madame Catherine MOUKHEIBIR en qualité d'administrateur,
2. Ratification de la nomination provisoire de Madame Laura CORUZZI en qualité d'administrateur,

À caractère extraordinaire :

3. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation, suspension en période d'offre publique,
4. Pouvoirs pour les formalités.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 24 septembre 2015 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, 3, allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est mis en ligne sur le site de la société (www.cerenis.com) depuis le 7 septembre 2015.

Les actionnaires au porteur peuvent, demander par écrit à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, 3, allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise, de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de CM-CIC Securities au plus tard le 24 septembre 2015.

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et le cas échéant de son attestation de participation, à l'adresse suivante: MANDATS-AG@cmcic.com. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour devront transmettre à la Société une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société (www.cerenis.com).

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société (www.cerenis.com) depuis le 7 septembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le 22 septembre 2015. Ces questions écrites

devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : cerenis@newcap.fr. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le conseil d'administration.

1504528